

1.1

Des hommes médiateurs entre forêt et société

1.1.1 UNE HISTOIRE TRÈS ANCIENNE D'UNE FORÊT EN MUTATION CONSTANTE

☞ L'homme est arrivé en Bourgogne bien avant la forêt

Les oscillations climatiques accompagnant le retrait des glaciers du quaternaire donnent à la Bourgogne une allure de toundra parsemée de pins et de bouleaux. **Il y a 12 000 ans, l'homme est déjà là, bien avant que n'arrivent le chêne, le charme et, très longtemps après, le hêtre** ; l'homme va se développer avec la forêt. Le couvert forestier varie en fonction des aléas climatiques et du régime des glaciers et des grands fleuves ; avec le réchauffement (-8200 à -6200 av.JC), la forêt parvient à occuper jusqu'à 80% du paysage. Dès le néolithique (-3200 à -2000 av.JC), l'homme façonne le manteau forestier en y pratiquant des trouées ; à l'âge du bronze, les clairières pour l'élevage et la culture augmentent, la surface forestière diminue, alors que le climat permettait pourtant aux essences forestières de coloniser la totalité de la Bourgogne. Le bois alimente le foyer domestique, il est matériau de construction et d'outillage, mais est aussi source d'énergie pour la métallurgie, comme l'attestent les nombreux ferriers retrouvés dans les forêts bourguignonnes. Par son minerai et sa forêt, la Bourgogne éduenne est une puissance industrielle fortement organisée. La forêt est un bien commun et regorge de ressources ; on y puise sans compter. Le pâturage se pratique couramment en forêt et déjà l'homme plante des arbres (châtaignier, noyer...).

☞ De la forêt d'Empire aux forêts ducales : une forêt généreuse

La trame du paysage bourguignon est tissée à la florissante époque gallo-romaine : on défriche et on cultive l'essentiel des bonnes terres des vallées tout au long des nouvelles grandes voies où s'établissent les cités. Les plateaux calcaires eux-mêmes, aujourd'hui recouverts de forêts, sont largement occupés par des villas agricoles (Châtillonnais). Les coteaux sont défrichés et plantés de vigne. Une partie des vallées est à l'état de "galeries forestières" (aulnes, saules, peuplier...) et de chênaies mixtes.

Du III^{ème} au VI^{ème} siècle, le déclin gallo-romain, les invasions des Germains et des Alamans, la déstructuration politique et administrative du territoire entraînent une régression agricole et une extension de la forêt, redevenue refuge salvateur pour les villageois.



UNE FORÊT TOUJOURS EN MOUVEMENT



LA FONCTION DE PRODUCTION ET LA FONCTION SOCIALE DE LA FORÊT ONT TOUJOURS ÉTÉ FORTEMENT LIÉES

Les envahisseurs Burgondes (V^{ème} siècle) sont des paysans-guerriers, dont les chefs gouvernent les restes des biens d'État et s'approprient la moitié des terres et bois des propriétés rurales.

A travers les vicissitudes mérovingiennes et franques, puis les déchirements carolingiens, la Bourgogne, imprécise et fluctuante dans ses limites, est convoitée par tous, envahie, pillée de l'intérieur et de l'extérieur. La forêt, non bornée, passe d'un maître à l'autre ; chacun concède à sa façon des droits d'usages aux habitants voisins ; on y puise selon ses besoins.

Nées dès le IV^{ème} siècle, à la suite de l'évangélisation des campagnes par Saint Martin et de la vénération des martyrs chrétiens, les abbayes vont, lentement mais sûrement, devenir le pivot stable autour duquel se réorganise le monde rural. Par dons successifs des seigneurs et des particuliers, elles sont propriétaires de grands espaces forestiers ; elles défrichent à nouveau, réorganisent peu à peu les productions agricoles, en prenant soin de conserver toujours un vaste espace forestier autour du monastère.

Les forêts ont été propriété de fait du pouvoir romain, burgonde, carolingien. A partir du XI^{ème} siècle, les chartes établissent les droits de propriétés sur les forêts duciales, seigneuriales, ecclésiastiques, et parfois communales.

Le duc de Bourgogne se constitue par achats successifs un patrimoine forestier de 270 massifs couvrant 34 000 hectares. Il en tire une bonne partie de ses revenus, mais ses forêts, comme toutes les forêts seigneuriales, sont soigneusement préservées pour la chasse.

Le droit d'usage du sol s'acquiert d'abord par défrichement ; **on voit ainsi apparaître, et s'étendre au fur et à mesure de l'extension des abbayes et de la stabilisation du pouvoir ducal, une petite propriété forestière privée, appartenant à des hommes libres, laboureurs à qui le seigneur ou l'abbé a cédé une parcelle de bois, charge à eux d'en défricher et cultiver une partie et d'en payer les redevances.**

L'administration ducale va organiser en corporations les métiers de la forêt et du bois. Elle assoit le régime de la propriété ; elle légifère et juge les conflits d'usage des produits de la forêt.

La forêt est exploitée principalement pour le chauffage et la construction, mais elle est aussi très pâturée ; elle va s'amenuisant en surface mais aussi en densité et qualité.

La révolution industrielle : la forêt surexploitée

Du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, le bois est le matériau majeur. Il est aussi la source d'énergie principale pour le chauffage, la métallurgie, les forges, les verreries, tuileries...

Mal protégée malgré les ordonnances royales, la forêt est grignotée et dégradée : le traitement en taillis-sous-futaie ne laisse généralement que peu de futaie ; le taillis est coupé à blanc ou fureté ; les rotations courtes (5 à 10 ans), combinées au pâturage, épuisent les souches du taillis, créant des lacunes du couvert.

Le bois est transporté par charrois à bœufs jusqu'au lieu d'utilisation ou jusqu'à la première rivière flottable. Dans le Morvan, un système de barrages ouverts successivement permet de former un «flot», forte vague qui emporte sur son passage les bois marqués et empilés le long des ruisseaux ; réassemblés en radeaux, ils sont convoyés par les mariniers jusqu'à Paris (jusqu'à 1 200 000 stères par an). Les bois de futaie utiles à la Marine royale sont préemptés dans les forêts des vallées de la Saône, du Doubs et de la Loire.

En 1479, le domaine forestier ducal devient celui du roi, qui en aliène une partie, mais poursuit une politique de rachats de forêts importantes ; en 1700, les forêts royales couvrent 84 000 hectares. À la Révolution, ces forêts auxquelles s'ajoutent des propriétés ecclésiastiques confisquées (certaines sont revendues) deviennent propriété de l'État qui, malgré quelques aliénations, en acquiert à nouveau une dizaine de milliers d'hectares. Ce sont les forêts domaniales d'aujourd'hui.

Les forêts communales sont, pour les plus anciennes, des cantonnements de parties de forêts, cédés par le seigneur qui se réservait ainsi la propriété et l'usage exclusif du reste. Ce cantonnement des droits d'usage ira s'accroissant après 1830. On délimite les portions qui seront propriété des communes ou des habitants des hameaux ; les droits d'usages sont partout abolis.

Les particuliers propriétaires de bois sont en nombre croissant : grandes forêts seigneuriales ou ecclésiastiques, petites propriétés agricoles et forestières d'anciens laboureurs, bois aliénés par les communes endettées au XVIII^{ème} siècle, forêts acquises par les maîtres de forges, forêts achetées par des particuliers après confiscation aux communautés religieuses à la Révolution.



CARTE DE CASSINI : LE MORVAN AVEC LES RETENUES D'EAU POUR LE FLOTTAGE

Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, la forêt et le bois font vivre une multitude de métiers ; mais **la ressource se fait rare ; la forêt, qui ne couvre plus que 12% de la Bourgogne, est épuisée.**

La révolution industrielle va remplacer le bois dans une grande partie de ses usages, diminuer très fortement l'importance économique de la forêt, mais aussi la sauver.

1.1.2 UNE ÉVOLUTION RAPIDE AU XIX^{ÈME} ET XX^{ÈME} SIÈCLE

🌿 La forêt avance sur les petites parcelles agricoles abandonnées

Depuis l'arrivée du charbon, le bois n'est plus la source d'énergie principale, ni un matériau irremplaçable ; le bétail est désormais élevé hors forêt ; les usages locaux sont supprimés ; la police s'exerce sévèrement. Les campagnes se dépeuplent ; les sols agricoles les plus difficiles vont être boisés par les propriétaires fonciers avec les encouragements de l'administration, ou s'enfricher et passer peu à peu à l'état de forêt claire et basse.

Les sylviculteurs récoltent des semences d'arbres remarquables au cours de leurs voyages et **acclimatent de nouvelles essences forestières adaptées aux conditions**

naturelles de la Bourgogne. Le traitement en taillis-sous-futaie est rationalisé et on compense par des semis artificiels ou des plantations les insuffisances de régénération naturelle.

La surface des forêts bourguignonnes est multipliée par 2,5 en 150 ans, essentiellement sur le domaine privé ; elle continue à s'étendre durant tout le XX^{ème} siècle et ce mouvement se poursuit encore par endroits.

La surface forestière privée a augmenté d'environ 36% en un siècle. Le département qui a le moins augmenté en surface de forêts privées est la Nièvre (moins de 10%), mais son taux de boisement était déjà élevé ; celui qui a le plus gagné est celui qui était le moins boisé, la Saône-et-Loire (plus de 60%).

Cette forêt de reconquête couvre des sols variés : éboulis des pentes calcaires où la vigne n'est jamais revenue après les attaques du phylloxéra, pelouses sèches désertées par les bergers, micro-parcellaire de maraîchage en vallées, linéaires de peuplier, croupes du Morvan passées à la friche puis plantées de conifères, après abandon des emblavures et des prairies... La *tenure* moyenne de cette forêt de reconquête est inférieure à 3 ha par propriétaire. Cela explique la très forte augmentation du nombre de propriétaires de bois de moins de 10 ha, passé d'environ 72 000 (estimation Daubrée 1910) à environ 162 400 (cadastre 1998).

ÉVOLUTION DES SURFACES (HA) DE LA FORÊT PRIVÉE AU XX^{ÈME} SIÈCLE (HORS PEUPLERAIES) :

| | 1911 | Avant dernier cycle IFN | Dernier cycle IFN |
|----------------|---------|-------------------------|-------------------|
| Côte-d'Or | 116 411 | 158 390 (1980) | 159 562 (1990) |
| Nièvre | 155 313 | 175 549 (1985) | 170 579 (1996) |
| Saône-et-Loire | 93 370 | 139 683 (1979) | 152 030 (1989) |
| Yonne | 118 270 | 171 823 (1986) | 174 417 (1999) |
| BOURGOGNE | 483 364 | 645 445 | 656 587 |

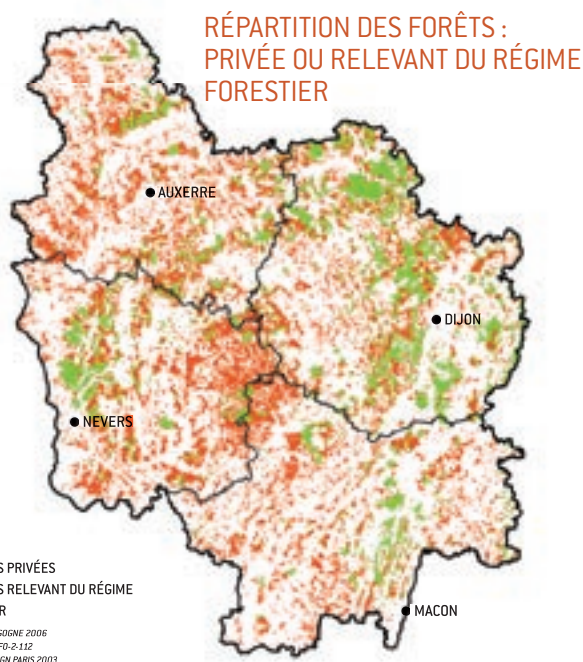
🌿 La forêt prend du poids

Depuis mille ans la forêt bourguignonne n'a jamais été aussi étendue ni aussi chargée en bois qu'aujourd'hui. Le XX^{ème} siècle a été celui de la régénération de la futaie à partir des taillis et taillis-sous-futaie surexploités.

Le balivage des taillis et taillis-sous-futaie se traduit par un accroissement du volume sur pied. Les forêts changent peu à peu : le hêtre, longtemps sacrifié au profit du chêne par le traitement en taillis, revient en force ; le taillis régresse au profit de la futaie ; il n'est plus coupé qu'à 25 ou 30 ans, voire beaucoup plus ; parfois, il n'est plus coupé et prend l'aspect, jamais vu dans l'histoire forestière, d'une futaie sur souche dont l'abondance et la beauté du feuillage, esthétiquement appréciés, dissimulent la piètre qualité des bois.

Les 15 dernières années voient naître, sous l'impulsion des experts forestiers de Bourgogne et Franche-Comté, une forme très aboutie de l'amélioration des taillis-sous-futaie : le traitement en futaie irrégulière qui fait cohabiter, en mélange sur la parcelle, des arbres de tous âges et de diverses essences.

La Côte-d'Or passe de 25 millions de m³ de bois sur pied en 1970 à près de 39 millions en 1990



Quelques chiffres illustrent la prise de poids de la forêt, par exemple pour la Côte-d'Or, qui passe de 25 millions de m³ de bois sur pied en 1970 à près de 39 en 1990. Les ouragans du 26 et 28 décembre 1999 ont bien secoué le capital forestier (4,5 millions de m³ par terre sans tenir compte des dégâts divers, à 80% feuillus, soit plus de 4 ans de récolte de gros bois) mais la régénération naturelle est abondante ; complétée par des plantations, elle est la base de la reconstruction des parcelles sinistrées.

1.1.3 DES SYLVICULTEURS NOMBREUX ET DIVERS

🌿 Des propriétaires de bois très nombreux

Le cadastre (mise à jour 1998), après élimination des comptes multiples (propriétaires de bois sur plusieurs communes), nous donne une assez bonne idée de la composition de la propriété forestière en Bourgogne (cf tableau page suivante).

Le nombre de propriétaires forestiers privés est estimé à **162 400** en Bourgogne.

🌿 Beaucoup de très petites surfaces boisées sur terres délaissées

La surface moyenne de la propriété forestière est sensiblement différente d'un département à l'autre. Le long des affluents de l'Yonne, on trouve une grande quantité de toutes petites parcelles, anciennement viticoles, abandonnées après les attaques de phylloxéra, et boisées naturellement ou artificiellement sur pentes, ainsi que de nombreuses toutes petites parcelles, anciennement maraîchères, maintenant plantées en peuplier. C'est aussi le cas en Saône-et-Loire. En revanche les parcelles agricoles abandonnées et reboisées dans la Nièvre sont plus souvent des parcelles anciennement en prairie, d'une surface moyenne nettement plus grande. Dans le Morvan et ses annexes cristallines, ce sont d'abord les hauteurs, puis les pentes, qui ont été boisées, les parcelles abandonnées étant souvent emblavées (seigle souvent) ou mises en herbe. La surface moyenne des unités de gestion en forêt privée bourguignonne est de 3,64 ha : Côte-d'Or (4,44), Nièvre (6,22), Saône-et-Loire (2,81), Yonne (2,72).

🌿 Une forte diversité des propriétaires

■ selon la surface de leurs bois :

Les 2 670 propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant, invitées par le CRPF à présenter un plan simple de gestion (P.S.G.) couvrent 308 152 ha (moyenne 115,4 ha par propriété) soit 47,1% des surfaces. Malgré les apparences, la forêt privée bourguignonne est l'une des moins morcelée de France.

NOMBRE ET SURFACE DES GROUPEMENTS FORESTIERS (ÉTUDE GRIGAUT-DALISSON 2002)

| Surface par G.F. | 0-4 ha | 4-10 ha | 10-25 ha | 25-100 ha | 100-500 ha | > 500 ha |
|------------------------|--------|---------|----------|-----------|------------|-----------|
| Nombre de G.F. | 24 | 18 | 70 | 207 | 250 | 43 |
| Surface totale cumulée | 45 ha | 126 ha | 1 316 ha | 12 039 ha | 56 836 ha | 36 631 ha |

Les propriétaires de plus de 4 ha de bois en Bourgogne, après apurement des comptes multiples, sont au nombre de 14 979 (collèges départementaux des élections au CRPF de mars 1999), soit 9% du nombre total. Ils possèdent au total 492 363 ha de forêts soit 82 % des surfaces selon le cadastre.

Un très grand nombre de propriétaires de toutes petites surfaces : 147 400 propriétaires de bois (91%) de moins de 4 ha ne possèdent au total que 105 000 ha de bois (17%). La grande majorité a moins de 1 ha de bois (111 841 propriétaires, soit plus de 78% du total général) pour environ 35 000 ha au total.

■ selon la nature juridique de la propriété :

Les particuliers (personnes autres que les personnes morales) possèdent les trois-quarts des surfaces forestières privées, mais nombreuses sont les propriétés de particuliers qui sont en réalité partagées juridiquement entre plusieurs propriétaires : division entre nue-propriété et usufruit, co-propriété en indivision (le plus souvent familiale issue de succession), communautés de biens liées aux régimes matrimoniaux...

Les groupements forestiers, sociétés civiles en majorité familiales créées pour empêcher la division successorale et maintenir une unité de gestion, sont au nombre de 612 en Bourgogne, pour 107 000 ha de forêts (17,9% des surfaces). La Bourgogne est la deuxième région française pour la surface des groupements forestiers.

La surface moyenne des unités de gestion en forêt privée bourguignonne est de 3,64 ha : Côte-d'Or (4,44), Nièvre (6,22), Saône-et-Loire (2,81), Yonne (2,72)

La propriété sociale (parts de sociétés) de la forêt, outre les groupements forestiers, n'est pas négligeable : 19 600 ha sont propriétés de diverses sociétés (SA, SARL, SC, SCF, SCA, SCEA, SCEV, SCI, SCP, STE), 5 800 ha sont en GFA, GFCl, GFR, GFV, GAF, GAEC, et quelques centaines d'hectares sont en entreprises et établissements divers, EURL, EARL, CUMA, Coopérative, Association, etc.

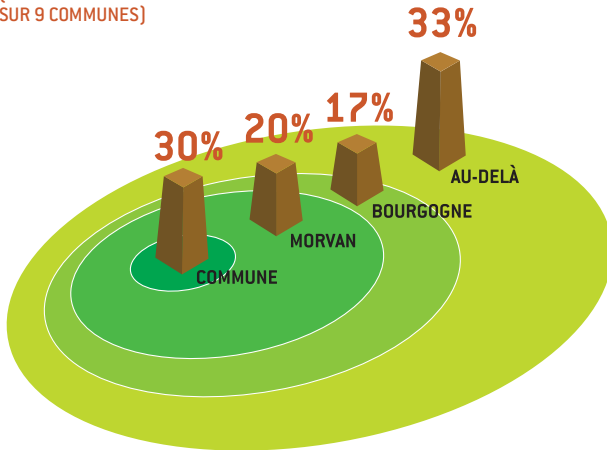
Les institutionnels ont investi en Bourgogne : une quinzaine de banques, assurances et sociétés d'investissements ont acheté un peu plus de 38 000 ha (6% des forêts privées). Ces forêts sont gérées en groupements forestiers ou sociétés civiles par des experts ou des sociétés de gestion. Les porteurs de parts peuvent avoir une perception de la propriété forestière très différente des sylviculteurs.

LA FORÊT PRIVÉE DE BOURGOGNE : DES GRANDES UNITÉS DE GESTION, MAIS AUSSI UNE MULTITUDE DE PETITES PROPRIÉTÉS.

| DÉPARTEMENT | Tranches de surfaces | Nombre de propriétaires | Surface cadastrale (ha) |
|----------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| CÔTE-D'OR | 0 à 1 ha | 20513 | 6 891 |
| | 1 à 4 ha | 6891 | 13 606 |
| | 4 à 10 ha | 1922 | 11 810 |
| | 10 à 25 ha | 825 | 12 720 |
| | > 25 ha | 681 | 91 873 |
| | Total | 30 832 | 136 900 |
| NIÈVRE | 0 à 1 ha | 16216 | 5 384 |
| | 1 à 4 ha | 6360 | 12 893 |
| | 4 à 10 ha | 2285 | 14 174 |
| | 10 à 25 ha | 1068 | 16 538 |
| | > 25 ha | 946 | 118 126 |
| | Total | 26 875 | 167 115 |
| SAÔNE-ET-LOIRE | 0 à 1 ha | 31773 | 10 991 |
| | 1 à 4 ha | 10900 | 21 449 |
| | 4 à 10 ha | 2695 | 16 518 |
| | 10 à 25 ha | 1070 | 16 708 |
| | > 25 ha | 765 | 66 898 |
| | Total | 47 203 | 132 563 |
| YONNE | 0 à 1 ha | 43339 | 12 197 |
| | 1 à 4 ha | 10754 | 21 400 |
| | 4 à 10 ha | 3013 | 18 679 |
| | 10 à 25 ha | 1188 | 18 089 |
| | > 25 ha | 834 | 90 230 |
| | Total | 59 128 | 160 596 |
| BOURGOGNE | 0 à 1 ha | 111841 | 35 463 |
| | 1 à 4 ha | 34905 | 69 348 |
| | 4 à 10 ha | 9915 | 61 181 |
| | 10 à 25 ha | 4151 | 64 055 |
| | > 25 ha | 3226 | 367 128 |
| | Total | 164 038 | 597 175 |

Certains propriétaires ont des bois dans plusieurs départements. Après apurement des comptes multiples, le nombre de propriétaires forestiers privés est estimé à 162 400 en Bourgogne.

**RÉSIDENCE DES SYLVICULTEURS MORVANDIAUX
PAR RAPPORT À LEUR BOIS**
(ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE 2600 PROPRIÉTAIRES
SUR 9 COMMUNES)



■ **selon les personnes :**

Toutes les origines socio-professionnelles sont représentées dans la propriété forestière privée ; si **presque tous les propriétaires ont une origine rurale, les agriculteurs sont en diminution constante : 5 à 8% des surfaces.**

Les sylviculteurs sont le plus souvent habitants (ou ayant une résidence secondaire) en Bourgogne. Une étude (CRPF, 2003) sur 9 communes et 2 600 propriétaires du Morvan montre que, pour cet échantillon, les propriétaires forestiers sont en majorité proches de leur bois :

- 30 % des propriétaires habitent la commune de situation des bois,
- 50 % habitent leur région forestière, en l'occurrence le Morvan,
- 67 % habitent la Bourgogne.

🌿 **Des propriétaires non professionnels, de plus en plus éloignés de leur forêt**

La sylviculture est très rarement l'activité professionnelle principale des propriétaires, dont l'âge moyen est de 68 ans et dont les 2/3 sont retraités (enquête Morvan 2003). Les jeunes retraités, en général héritiers depuis peu, sont souvent actifs et disponibles pour la gestion de leurs bois.

Les 30 années de contact du CRPF avec les propriétaires de bois lui ont montré que, à l'exception des popuicul-teurs, **la très grande majorité des propriétaires de petite surface n'a pas de notion de sylviculture ni de véritable projet pour sa forêt.**

Pour certains, leur attachement à leur bois est trop ténu pour qu'ils s'y investissent et ils ne vont plus sur leurs parcelles. La non-perception par le fisc de la taxe foncière sur le non-bâti au-dessous du seuil minimum de perception (15 euros en 2005) renforce cette distanciation entre le propriétaire et sa petite parcelle. 30 à 40 % des propriétaires de moins de 25 ha se disaient disposés

à céder leur parcelle si une bonne occasion se présentait (enquête Morvan). Cette distanciation s'accroît mais les surfaces abandonnées ne sont toutefois pas significatives pour l'instant.

1.1.4 UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA FORÊT PRIVÉE

🌿 **Des syndicats anciens et très impliqués**

Les propriétaires forestiers nivernais sont les premiers en France à s'organiser en syndicats. Le mémoire de M. de Saint-Léger au Prince-président sur la situation critique de la propriété forestière et les moyens de l'améliorer est suivi en 1901 de **la création du premier syndicat de France, le Syndicat Forestier du Centre, avec la Nièvre et l'Yonne.**

Depuis plus d'un siècle, les syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs représentent la forêt privée, défendent ses intérêts, suscitent et animent des actions de développement. Les quatre syndicats départementaux de Bourgogne sont affiliés à la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires forestiers sylviculteurs, devenue Forestiers Privés de France. Ils sont coordonnés et représentés par Forestiers Privés de Bourgogne (« Union régionale »). Au niveau départemental et régional, ils sont les représentants de la forêt privée auprès des préfets et des élus ainsi qu'auprès de l'interprofession forêt-filière bois (APROVALBOIS). En coordination avec FPF, les syndicats contribuent à la définition de la politique forestière de la forêt privée en Bourgogne dans ses applications départementales, régionales et locales. Les syndicats développent des services directs aux adhérents : assurances, défense des intérêts des particuliers, etc.

🌿 **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) au service de tous les sylviculteurs**

Le CRPF est l'établissement public de l'État à caractère administratif (EPA) qui a reçu du législateur (loi du 6 août 1963 confirmée par la loi du 9 juillet 2001) la mission de développer et d'orienter la gestion forestière des forêts privées, en particulier par :

- le développement des différentes formes de regroupement technique et économique,
- l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable, compatibles avec une bonne valorisation économique du bois, des autres produits, et des services,
- l'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole et du code de bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des plans simples de gestion et des règlements types de gestion.



LE CRPF DÉVELOPPE ET ORIENTE LA GESTION FORESTIÈRE.

Le CRPF concourt au développement durable et à l'aménagement rural.

L'action du CRPF privilégie la formation des propriétaires, le développement et la vulgarisation sylvicole, à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand de gestion directe, de maîtrise d'œuvre de travaux ou de commercialisation. Il travaille en étroite relation avec les organisations professionnelles de la forêt et de la filière bois.

Le CRPF est administré par un Conseil d'Administration de 12 membres élus par les propriétaires de plus de 4 hectares de bois et par les organisations professionnelles représentatives, auxquels s'ajoute le Président de la Chambre régionale d'agriculture. Le Préfet de Région est commissaire du gouvernement auprès du CRPF.

Le CRPF de Bourgogne, dont le siège est à Dijon, dispose de quinze ingénieurs et techniciens répartis dans 5 bureaux (Dijon, Nevers, Chalons-sur-Saône, Auxerre et Saulieu) et d'un service administratif.

Un FOGEFOR et un CÉTEF de Bourgogne pour diversifier les formations

L'association de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) répond à des besoins spécifiques de formation de propriétaires sur des modèles proposés par la cellule nationale des Fogeфор, avec des financements spécifiques.

Le Centre d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières (CÉTEF) de Bourgogne est issu du Cetef de l'Yonne, seul Cetef subsistant des quatre qui ont fonctionné en Bourgogne avant que le CRPF ne prenne le relais de leurs actions. C'est une association de propriétaires motivés qui expérimente des essences et des techniques.

Des coopératives forestières en développement constant

La Nièvre a vu naître en 1936 une des plus anciennes coopératives forestières françaises, la coopérative des producteurs forestiers de la région de Decize, pour scier les chênes de ses adhérents. En 2004, cette coopérative

a participé avec la coopérative GEDEFY de l'Yonne au regroupement de six coopératives forestières du centre de la France pour constituer UNISYLVA (680 000 m³ commercialisés d'Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin).

Des propriétaires forestiers bourguignons ont, avec l'appui des syndicats, constitué des coopératives forestières à vocation départementale : le GEDEFON (Nièvre), la COFOCOVA (Saône-et-Loire) et la CAAF (Côte-d'Or). Elles ont fusionné en 1991 en une seule coopérative, l'Union des forêts de Bourgogne (UFOB), qui en 2003 a fusionné avec une coopérative du Limousin en devenant la Coopérative Forestière Bourgogne-Limousin (CFBL, 450 000 m³ commercialisés par an dont 150 000 par la Bourgogne). La mondialisation des marchés du bois a suscité ces regroupements, pour mieux servir les adhérents.

D'autres coopératives de régions limitrophes, comme COFORET, ont également des adhérents bourguignons. Les trois coopératives CFBL, COFORET, UNISYLVA qui actuellement constituent ensemble la section forestière de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Bourgogne, sont fortes de l'adhésion de 4 478 sylviculteurs propriétaires de 107 400 ha, soit 16,4% de la forêt privée bourguignonne. Elles disposent d'un réseau de 25 ingénieurs et techniciens et de 6 administratifs. Elles mobilisent annuellement 240 000 m³ de bois bourguignon. La capacité de la coopérative forestière à exploiter, trier et vendre rendu-usine le bois de ses adhérents en fait la force économique principale des forestiers privés. Pour le compte de ses sociétaires, petits et grands, la coopération forestière effectue en outre les opérations d'approvisionnement en fournitures, les travaux d'amélioration sylvicole et de gestion forestière, dans le cadre d'une politique de qualité et environnementale certifiée.



LA FORÊT PRIVÉE BOURGUIGNONNE S'ORGANISE ET ORGANISE : RASSEMBLEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE À EUROFOREST 99



LE RÉSEAU DE PLACETTES DE RÉFÉRENCES, OUTIL DE CONNAISSANCE ET DE FORMATION.

Des experts forestiers libéraux dynamiques implantés en Bourgogne

Seize d'entre eux y sont implantés, et une trentaine venant d'autres régions y exercent une activité régulière de gestion et d'estimation et répondent aux appels d'offres d'ingénierie forestière. Ils mettent en marché environ 600 000 m³, (Société Forestière de la CDC comprise), regroupant les lots en une dizaine de ventes groupées par appels d'offres. Ils présentent également des lots de bois façonnés, lorsque l'intérêt des propriétaires le justifie.

Ils participent activement à toutes les problématiques économiques et techniques de la forêt. Ils sont à l'origine de l'Association Futaie Irrégulière et ont largement contribué à la mise au point des ventes aux enchères informatisées avec APROVALBOIS et l'ENSAM de Cluny.

La filière forêt-bois

La forêt privée participe à la mise en œuvre d'une stratégie de filière régionale et départementale, avec :

- APROVALBOIS, l'association pour la promotion et la valorisation des activités du bois en Bourgogne, créée en 1981, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière régionale depuis le pépiniériste forestier jusqu'au constructeur de maisons en bois, au fabricant de meubles ou d'instruments de musique en bois,
- l'Union des Entreprises du Bois en Bourgogne (UEBB),
- le CIPREF (Centre d'Information et de Promotion des Entrepreneurs Forestiers de Bourgogne), qui aide les entreprises à mieux répondre aux attentes de leurs clients,
- les Conseils généraux (celui de la Nièvre notamment avec Fibre Active),
- ABCF, l'Association Bourguignonne de Certification Forestière, qui met en œuvre les principes de certification de la gestion forestière durable pour toute la filière forêt bois en Bourgogne.

La filière bourguignonne bénéficie d'un pôle important de recherche-formation : le CTBA/ENSAM à Cluny, et l'AFOCEL (Association Forêt Cellulose) à Bonnencontre, participent activement aux programmes de recherche/développement sur les produits bois bourguignons, leur

disponibilité, et leur transformation, notamment pour le chêne et le douglas.

La Bourgogne est la 1^{ère} région de France pour la production de plants forestiers ; les pépiniéristes forestiers sont des partenaires importants de la forêt privée dans son objectif d'amélioration de la qualité de la production.

1.1.5 DES SYLVICULTEURS DONT LA FORMATION EST ESSENTIELLE

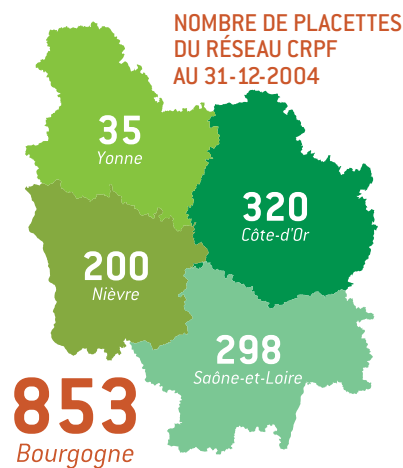
La gestion forestière requiert un minimum de connaissances du fonctionnement du végétal et du milieu naturel, à partir desquelles on peut comprendre les principes de sylviculture et leur application aux coupes et travaux. **Le programme de vulgarisation du CRPF est diffusé chaque année aux 15 000 propriétaires de bois de 4 hectares et plus, aux 2044 maires de la région et aux 1500 entreprises forestières ayant une activité dans la région.**

Un réseau de références forestières, outil de formation

Au 31 décembre 2004, le réseau de références forestières comportait 853 placettes d'expérimentation (mesurées régulièrement avec comparaison et témoin), de démonstration (mesurées avec comparaisons) et surtout de références ou de peuplements signalés (mesurées au moins une fois).

Les principaux thèmes du Réseau de Références concernent : techniques de plantation et choix des essences, sylviculture des essences de production, diversification, éclaircies, amélioration des taillis-sous-futaie, futaie irrégulière (avec l'Association Futaie Irrégulière), populi-culture (avec l'IDF, Institut de Développement Forestier), reconstitution après tempête (avec l'IDF et l'AFOCEL).

Les placettes du réseau sont utilisées au cours des réunions de vulgarisation. Ce sont aussi les bases de données à partir desquelles se réalisent les études expérimentales et les documents de vulgarisation.



🌿 Des catalogues de stations forestières à vulgariser

Ce sont les documents scientifiques identifiant, sur une région naturelle, les unités écologiques (stations) forestières présentes avec leurs plantes indicatrices et leurs conditions de milieu. **Les catalogues indiquent les essences connues pour leur adaptation à chaque station.** Environ 78% des surfaces forestières bourguignonnes sont couvertes par un catalogue ou une pré-étude de stations. **Des catalogues simplifiés de stations forestières destinés aux techniciens, experts conseils en gestion et sylviculteurs avertis sont peu à peu réalisés.** En 2006, le Morvan, les Annexes du Morvan, les Plateaux calcaires, la Champagne humide, l'Autunois et le massif d'Uchon sont dotés d'un guide simplifié opérationnel ; d'autres guides simplifiés doivent être réalisés : Plaine de Saône et de la Bresse, Puisaye, Pays d'Othe et Plateau nivernais.

🌿 Des typologies de peuplements à diffuser

La typologie facilite l'analyse et la compréhension de la complexité des peuplements forestiers et de leur dynamique ; elle classe les peuplements forestiers en grands groupes selon plusieurs indicateurs : stock sur pied (mesuré par la surface terrière ou le volume), structure (nombre ou proportion de petits, moyens et gros bois), mélange d'essences, régénération, importance du taillis. La qualité des bois peut être un indicateur important d'identification du type.

De nombreuses études de typologie de peuplements ont été réalisées en Bourgogne et surtout dans les régions voisines (Centre et Franche-Comté) ; elles ont été adaptées et simplifiées pour la Bourgogne dans les documents de vulgarisation du CRPF pour être utilisables par les propriétaires avertis.

Ces typologies permettent une description et cartographie objective des peuplements. Elles ont servi de base pour exposer les méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêt (partie 2 du SRGS).



LES COOPÉRATIVES TRIENT LE BOIS PAR QUALITÉ ET LE LIVRENT AUX INDUSTRIES.



🌿 Des documents de vulgarisation indispensables

Le CRPF et ses partenaires produisent un grand nombre de documents de vulgarisation avec l'aide financière des pouvoirs publics dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région :

- **les publications imprimées du CRPF** : *Le hêtre avance*, *Les résineux valeur d'avenir*, *La sylviculture des feuillus*, *Du taillis-sous-futaie à la futaie irrégulière*, *Le douglas*, *Catalogues simplifiés des stations forestières*, ...
- **les fiches techniques du CRPF**, avec des principes généraux ou des recettes pratiques, pour une essence ou une technique,
- **l'Annuaire du Forestier Bourguignon**, réalisé par le CRPF, qui répertorie par activités les entreprises au service des sylviculteurs,
- **les périodiques** : *le Bulletin* de l'Union régionale des syndicats, semestriel envoyé aux adhérents, qui fait la synthèse des informations forestières départementales, régionales et nationales ; *La Lettre du Forestier Bourguignon* (CRPF), *L'écho des vallées* (CRPF) à l'intention des populteurs. Les propriétaires forestiers peuvent aussi s'abonner aux périodiques nationaux : *Forêts de France*, *Forêts entreprise*, *Forêt privée française*, ...
- **les études** liées à des actions de développement,
- **des montages audiovisuels** (CRPF) permettant de rendre attrayantes et efficaces les réunions de vulgarisation.

🌿 Des outils d'information en ligne

> www.foretprivedefrancaise.com : la forêt privée française dispose d'un site conçu par FPF pour les propriétaires forestiers ou tous ceux qui veulent une information sur la forêt privée ; ce site est aussi un portail commun aux quatre grandes familles de la forêt privée : les CRPF (et le CNPPF), l'IDF (et les CETEF), la Coopération (UCFF), les Syndicats (et FPF).

> www.pefc-france.org : ce site permet de connaître la situation de la certification en France et les propriétaires et entreprises engagés dans la certification de la gestion forestière durable.

> www.environnement.gouv.fr et

www.bourgogne.ecologie.gouv.fr : d'autres sites sont utiles au propriétaire, notamment les sites de l'administration, permettant de connaître la situation administrative des forêts placées sous une réglementation particulière .

> www.foret-de-bourgogne.com : un portail Forêt de Bourgogne réalisé par le CRPF permet de donner aux utilisateurs des renseignements sur la forêt bourguignonne avec accès aux sites partenaires.

1.1.6 DES SYLVICULTEURS ATTENTIFS À LA DEMANDE SOCIALE ET À UN CONSENSUS ÉQUILIBRÉ

De la forêt cultivée on tire des biens et des services, marchands ou non marchands ; parmi ces services d'intérêt majeur pour la société, **la forêt produit de la biodiversité, du paysage, et contribue à la lutte contre les changements climatiques et à la qualité de l'eau.** L'attention de la forêt privée à la demande sociale se concrétise dans sa participation à la définition de la politique régionale au sein de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF), notamment au moment des révisions des Orientations Régionales Forestières. Elle s'est aussi manifestée au moment de la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable en Bourgogne dans le cadre de la certification forestière, ainsi qu'au sein de nombreux groupes de travail traitant d'aménagement du territoire rural ou d'environnement. La définition et l'application consensuelle d'une politique de gestion forestière durable repose sur des relations partenariales durables entre les acteurs, dont les débuts sont encore timides. L'objet du SRGS est de contribuer à définir et affermir cet équilibre entre les diverses productions de la forêt : économiques, écologiques et sociales. **Cet équilibre fragile doit être consolidé** en utilisant, au mieux des intérêts des parties, les instruments de contractualisation préconisés par la loi.

